2022143

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Soucieu-en-Jarrest
commune des coteaux du lyonnais

ARRETE DU MAIRE
N° 143-2022

Portant réglementation temporaire de circulation
D30, 5 Place du Pillot, en agglomération.

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Pénal,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande en date du 17 novembre 2022 de Monsieur Christophe TRUC, représentant l'entreprise Ageron Bissuel domiciliée 26 chemin de Cachenoix – 69340 FRANCHEVILLE, d'effectuer des travaux de branchement électrique au 5 Place du Pillot,
Vu l'état des lieux,
Vu l'Accord Technique Préalable n°795 délivré par le service voirie sud Département du Rhône en date du 18/10/2022,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée sera réduite et la circulation sera alternée par feux tricolores, le stationnement sera interdit à hauteur du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable durant 6 jours à partir du 1e décembre 2022 (2 jours de travaux dans la période). **Obligation d'afficher le présent arrêté sur place**.

ARTICLE 3 : L'entreprise Ageron Bissuel est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, M. Christophe TRUC, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au SITOM Sud Rhône (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères),
- au service « exploitation » des Cars du Rhône (Sytral)
- à M. Christophe TRUC

Fait à Soucieu en Jarrest, le 23 NOV. 2022
Le Maire,
Arnaud SAVOIE

MAIRIE DE SOUCIEU-EN-JARREST 69510

Affiché le : 23 NOV. 2022